Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 145 (2000)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: SOG: Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO: Société suisse

des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

Observations sur les dépenses réelles de la défense nationale

L'objectif de l'étude interne du Département fédéral de la défense, réalisée sous la direction du col EMG Paul Krüger, était de rendre évident les dépenses réelles pour la défense nationale en 1998. Faite sur ordre de l'Etat-major général en octobre 1999, l'étude a été soumise au conseiller fédéral Adolf Ogi à la mi-septembre 2000.

Ont participé à cette étude Peter Hug, historien, (co-initiant de l'initiative de redistribution), Florencio Artigot (Le Temps), journaliste et économe, le professeur Alain Schoenenberger (Université de Genève) et Walter Wittmann. L'étude présente les résultats suivants:

ta à CC g ur to m

| aires et civiles soient attribuées | se, entre a |
|------------------------------------|-------------------------------|
| la communauté. Une partie des | coûts en lai |
| oûts de la défense est à la char- | directes au |
| ge de l'économie publique, il en | la réalisatio |
| st de même en ce qui concerne | contribution |
| ne partie des dépenses des au- | rapport au c |
| orités de milice civiles (Conseils | se seront réc |
| nunicipaux, magistrature, sapeurs- | réduction |
| compiers, services de l'assistan- | à 110 |
| | taires. |

| Nature des coûts | | En milliards CHF |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------------|
| Coûts directs (protection civile incluse) | | 5,350 |
| Coûts militaires effectifs extrabudgétaires(APG, assurance militaire, dépenses des cantons et des communes pour la protection civile) | 1,675 | |
| Coûts extrabudgétaires de l'économie | 2,01 | |
| Total des dépenses indirectes | | 3,685 |
| Coût total de la défense nationale | | 9,035 |

Quelques médias, qui ont déduit de cette étude que l'armée coûte 4 milliards de plus que ce que le DDPS avait fixé dans le budget, n'étaient évidemment pas au courant de ces coûts indirects.

1. Le système de milice civil transfère une partie des dépenses à l'économie publique

Le principe de milice implique qu'une partie des dépenses milice publique, etc.). Il faudrait également considérer le rendement économique qui résulte de l'armée (cela n'a pas été fait).

2. L'Armée XXI réduit les charges de l'économie

Toutes les instances politiques ainsi que la direction de l'armée sont conscientes des charges que la défense fait peser sur l'économie. La réforme «Armée XXI» viautres, à réduire ces issant les dépenses inniveau actuel. Avec on de l'Armée XXI, les ns de l'économie par coût total de la défenduites:

- on des effectifs actifs 0000-120000 mili-
- réduction de la durée de l'obligation de servir de 42 à 30-32 ans;
- réduction partielle des jours de service pour les cadres;
- appui apporté aux cadres pendant la phase de préparation du service.

La charge causée par les absences des soldats de milice de leur lieu de travail diminuera, réduisant ainsi les coûts de l'économie. Cela exige pourtant que ces coûts directs figurent sur le budget du DDPS.

Pourquoi le budget de l'Armée XXI ne baisse-t-il pas? Pour des raisons évidentes, l'Armée XXI coûtera autant que l'Armée 95. Il y a des besoins impératifs d'investissements (programmes d'armement et de construction) pour l'exploration, la conduite et la direction des feux, le combat aérien (Offensive Counter Air, Air Interdiction, Battlefield Air Interdiction, éventuellement Close Air Support [Fighter], c'est-à-dire le

RMS N° 11 - 2000

LA PAGE DU COMITÉ CENTRAL



SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

combat terrestre), la mobilité sur le terrain de combat (en particulier la protection des soldats), l'infrastructure de l'instruction.

Jusqu'à présent, on était en mesure d'équiper de manière adéquate approximativement la moitié de l'armée; à l'avenir cela devra être possible pour toute l'armée. A beaucoup d'endroits, l'infrastructure de l'instruction ne correspond absolument pas aux exigences. En particulier, le manque chronique d'instructeurs met en question la qualité de l'instruction et accable les cadres de milice. Voilà ce qui justifie, compte tenu des fortes réductions des effectifs ces dernières années passées, que les dépenses militaires restent au moins constantes dans les prochaines années.

3. La Suisse, un cas particulier

Une comparaison du coût réel de la défense en Suisse avec les coûts partiels d'autres pays n'est plus possible, parce que la Suisse est le seul pays à adopter une telle méthode. Si on veut comparer avec d'autres pays, il faut continuer à baser une telle comparaison sur les coûts tels qu'ils

sont fixés dans le budget de la défense. Si d'autres Etats faisaient aussi une évaluation des coûts réels de la défense, leurs dépenses augmenteraient de manière drastique. Il faut pourtant mentionner que la Suisse ne dispose pas encore d'une évaluation qui prenne en considération pas seulement les coûts mais aussi les rendements.

4. C'est toujours l'armée professionnelle...

Certains voudraient voir se réaliser à tout prix une armée professionnelle, éventuellement à un coût réel plus bas. Une telle armée ferait mauvaise figure dans une comparaison des coûts par rapport au rendement. Elle provoquerait des coûts directs plus hauts, tout en réduisant le rendement direct. Les coûts totaux ne peuvent être comparés qu'avec le rendement total. Dans un tel cas, on recevrait d'autres résultats. Pourquoi présenter seulement un aspect du problème?

5. Une évaluation des coûts réels seulement pour l'armée?

L'évaluation des coûts réels de la défense n'a aucun sens si on ne fait pas la même chose pour tous les autres dépenses de la Confédération. On pourrait alors faire des comparaisons raisonnables, surtout en ce qui concerne l'évolution de la situation à long terme. Dans les domaines de l'assistance publique et de l'éducation, par exemple, des coûts indirects exorbitants apparaîtraient si on voulait inclure les contributions apportées par les parents ou d'autres membres de la famille, par les institutions autonomes, par les Eglises, sans compter les valeurs liés aux maisons et aux terrains privés.

6. Un problème d'actualité?

Les chiffres de cette étude avaient déjà été présentés par la GSsA en 1989 et par Peter Hug à une autre occasion. Alors, rien de nouveau de ce côté aussi! Jusqu'à présent, les citoyens se sont heureusement montrés immunisés contre tous ces ieux de chiffres qui n'incluent pas de véritables comparaisons et surtout pas de comparaisons touchant au rendement de la défense nationale. Nous savons tous très bien que l'armée de milice doit être considérée par rapport à l'économie publique dans tous ses aspects, donc les coûts et le rendement. Donc rien de nouveau!